

L'appel est fait.
Les pouvoirs sont prononcés.

1. Recours à l'emprunt

Monsieur le maire rappelle les travaux engagés pour l'aménagement des étages de la Reine des Alpes.

Il rappelle également que lors du vote du budget primitif 2020, un emprunt avait été inscrit pour le financement de ces travaux.

À ce jour, l'estimatif des travaux s'élève à **623 311 € HT** ainsi que les honoraires de la prestation de la société Amome, mandataire, pour un montant de **27 500 € HT** (montant défini dans la convention de mandat).

Le plan de financement est le suivant :

- Subvention État DETR	230 142,00 €
- Subvention Conseil Départemental CDAS	65 000,00 €
- Autofinancement communal	355 669,00 €
- Montant de la TVA avancée	130 162,20 € (FCTVA à percevoir en N+2)

Il informe que la commission Finances a proposé de financer ces travaux par un emprunt d'un montant de 500 000 € sur une durée de 20 ans (décision à intégrer au Budget Primitif 2020). Une consultation des organismes bancaires a été réalisée. Les réponses obtenues sont les suivantes :

Banques	Taux	Coût du prêt	Annuité	Commission d'engagement
Crédit Mutuel	1,10 %	55 687,60 €	Trimestrielle amortissement constant	0,10 % du montant engagé (500 €)
Caisse d'Epargne	0,56 %	27 952,40 €	Échéance constante annuelle	250 €
Crédit Agricole	Pas de réponse			
Banque Populaire des Alpes	Pas de réponse			
Banque Postale	0,59 %	29 038,38 €	Trimestrielle amortissement constant	0,07 % du montant engagé (350 €)

Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité,

- **VALIDE** le recours à l'emprunt pour financer les travaux d'aménagement des étages de la Reine des Alpes,
- **DÉCIDE** de retenir l'offre de la **Caisse d'Epargne**, à savoir, un emprunt d'un montant de **500.000 €** sur une durée de 20 années, au taux de **0,56 %**, remboursement annuel échéance constante, et une commission d'engagement de 250 €,
- **DÉCIDE** d'apporter la modification suivante au Budget Primitif 2020, à savoir :

Article 1641 Recette	Emprunt	+ 125 637,33 €
Article 21318 Dépenses	Bâtiment communaux	+ 125 637,33 €
- **CHARGE** Monsieur le maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour l'obtention de ce prêt et l'autorise à signer le contrat de prêt à intervenir.

Fin de la séance à 19h40



Le Maire,
Stéphane BOUVET.